

## De quoi parle-t-on ?



[1]

### Définition

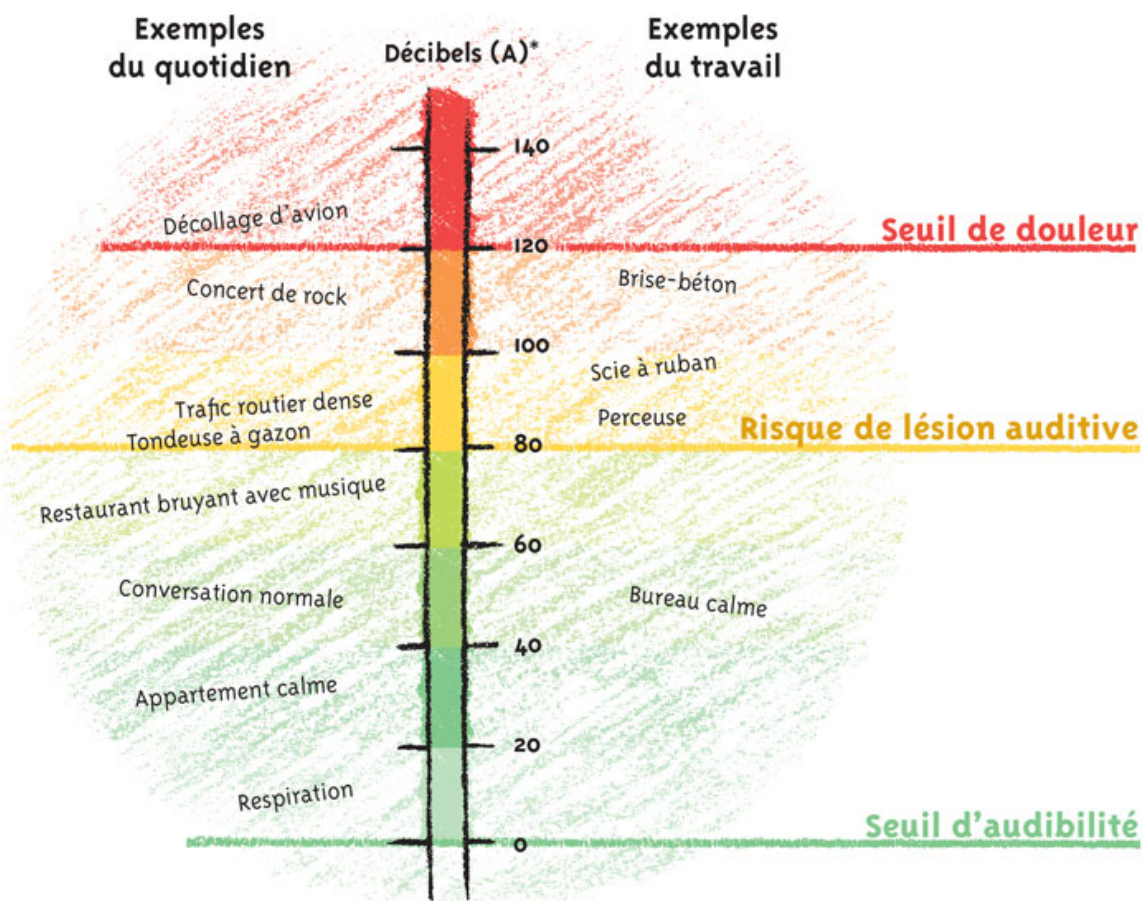
La surdité, ou hypoacousie, est la diminution de la capacité à percevoir les sons. Si elle n'est pas prise en charge, elle peut être gênante dans la vie quotidienne et conduire peu à peu à l'isolement.

Il existe deux grands mécanismes de surdités qui ont des causes variées :

- Surdité de transmission : atteinte du conduit auditif externe et/ou du tympan et/ou des osselets par malformation congénitale, dégénérescence des osselets de l'oreille moyenne, séquelles d'un traumatisme de l'oreille moyenne, blocage mécanique....
- Surdité de perception: atteinte de l'oreille interne et/ou du nerf auditif par
  - Principalement les causes liées à l'âge (presbyacousie) et des causes héréditaires, traumatiques, vasculaires, inflammatoires
  - Et également l'exposition chronique ou aiguë aux bruits

En savoir plus : <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/perte-acuite-auditive/definition-causes> [2]

## Quels sont les niveaux de bruit qui vous entourent ?



\* Il y a différentes façons de calculer le bruit. Celle qui prend en compte la perception de l'oreille humaine, pour les niveaux de bruits courants, utilise l'unité dB(A).

Source : Dépliant "Moins fort le bruit", INRS 2007

**Remarque :** le décibel est une unité de mesure particulière. En effet, diminuer de 3dB divise le bruit par 2. Ainsi être exposé 8h à 80dB est aussi dangereux que d'être exposé 30 minutes à 92 dB.

### Exemple de durées d'exposition quotidiennes équivalentes

Niveau sonore en dB(A)	Durée d'exposition
80	8 h
83	4 h
86	2 h
89	1 h
92	30 min
95	15 min
98	7,5 min

Source : INRS

# Contexte en France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur

En 2017, d'après une enquête nationale sur les expositions professionnelles ([enquête SUMER](#)) [3], près d'un tiers des salariés sont exposés à des nuisances sonores. Ces nuisances sonores peuvent être à l'origine de surdités professionnelles.

Les surdités professionnelles sont largement sous-déclarées ([rapport Diricq](#) [4]).

Selon [le tableau de bord régional santé, sécurité et conditions de travail 2016](#) [5], entre 2008 et 2014, les surdités professionnelles représentaient **3 % des MP indemnisées** par la CARSAT S-E en région PACA-Corse. Le taux de surdités professionnelles indemnisées est passé de 5,4 surdités pour 100 000 salariés en 2008 à 4,7 pour 100 000 en 2014 mais est resté **supérieur au niveau national**. Les zones d'emploi d'Istres - Martigues et Arles présentaient les taux les plus importants de surdités professionnelles indemnisées.

Sur la période 2012-2014, les salariés des secteurs du bâtiment et des travaux publics et du « Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu » étaient les plus touchés par les atteintes auditives.

En 2014, les cas de surdités professionnelles indemnisées ne concernaient quasiment que les hommes et une majorité de salariés âgés de plus de 50 ans.

---

**Source URL:** <http://sistepaca.org/surdite/de-quoi-parle-t-on>

## Links

[1] [http://sistepaca.org/sites/default/files/pictures/image\\_bruit\\_0.jpg](http://sistepaca.org/sites/default/files/pictures/image_bruit_0.jpg)

[2] <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/perte-acuite-auditive/definition-causes>

[3] <http://sistepaca.org/popup/enqu%C3%AAte-sumer-drt-dares>

[4] [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_commission\\_securite\\_sociale\\_aout2008.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_commission_securite_sociale_aout2008.pdf)

[5] <http://sistepaca.org/tableau-de-bord/tableau-de-bord-sante-travail-2016>